



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Régulation du marché des oléagineux : impact sur l'offre française en 1992 des mesures communautaires de 1991

M. Daniel Hassan, M Hervé Ossard

Abstract

Regulation of the oilseeds market : effect of the community reform of 1991 on the french supply en 1992

In this paper, we aim to analyse the short term effects of the recent change (1992) in the european regulation of the oilseeds market, on the allocation of land between cereals and sun-flower. We first describe the context of the reform (conflicts in the GATT), and then show that, if the reform has no sensible effect on the whole supply, it leads low-yield producers to increase the plantation of sun-flower in place of cereals and conversely for high-yield farms.

Résumé

On étudie dans cet article les effets à court terme de la réforme du marché des oléagineux (1992) sur l'allocation de la surface en grande culture (céréales et tournesol). Après avoir décrit le changement de réglementation et son contexte (conflit au GATT), on montre que si cette réforme est globalement neutre, le choix d'un rendement de référence moyen pour le calcul de l'aide à l'hectare incite les producteurs à faible rendement à accroître leur surface en tournesol au détriment des céréales et inversement pour les producteurs à haut rendement.

Citer ce document / Cite this document :

Hassan Daniel, Ossard Hervé. Régulation du marché des oléagineux : impact sur l'offre française en 1992 des mesures communautaires de 1991. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 158-160;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4634>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4634

Fichier pdf généré le 08/05/2018

REGULATION DU MARCHÉ DES OLEAGINEUX : IMPACT SUR L'OFFRE FRANÇAISE EN 1992 DES MESURES COMMUNAUTAIRES DE 1991

Daniel HASSAN, Hervé OSSARD - INRA-ESR et Université des Sciences Sociales - Toulouse
Nous remercions Sylvette Monier-Dilhan ainsi que les membres de l'Unité marchés et micro-économie quantitative de l'INRA-Toulouse et les participants à la session de la SFER (mai 1993, Montpellier) pour leurs remarques sur une version antérieure.

Résumé :

On étudie dans cet article les effets à court terme de la réforme du marché des oléagineux (1992) sur l'allocation de la surface en grande culture (céréales et tournesol). Après avoir décrit le changement de réglementation et son contexte (conflit au GATT), on montre que si cette réforme est globalement neutre, le choix d'un rendement de référence moyen pour le calcul de l'aide à l'hectare incite les producteurs à faible rendement à accroître leur surface en tournesol au détriment des céréales et inversement pour les producteurs à haut rendement.

REGULATION OF THE OILSEEDS MARKET : EFFECT OF THE COMMUNITY REFORM OF 1991 ON THE FRENCH SUPPLY EN 1992

Summary :

In this paper, we aim to analyse the short term effects of the recent change (1992) in the european regulation of the oilseeds market, on the allocation of land between cereals and sun-flower. We first describe the context of the reform (conflicts in the GATT), and then show that, if the reform has no sensible effect on the whole supply, it leads low-yield producers to increase the plantation of sun-flower in place of cereals and conversely for high-yield farms.

INTRODUCTION

Fin 1991¹, la Communauté européenne (CE) a modifié l'organisation commune de marché (OCM) des oléagineux, en vigueur depuis 1966. Nous nous proposons dans ce travail de présenter ce changement de réglementation (section 1), et d'analyser les premiers effets sur l'offre d'oléagineux en France (section 2)².

1. L'OCM DES OLEAGINEUX DE 1962 A 1991

Les oléagineux ont occupé, dès les débuts du Marché Commun, une place distincte dans le dispositif européen de soutien aux produits de grande culture. Fortement déficitaire en graines oléagineuses, huiles végétales et tourteaux, la CE a accepté, lors des négociations multilatérales du GATT de 1962 (Dillon Round), un régime d'importations libéral. Celui-ci fut complété en 1966 par une réglementation interne, comprenant en

particulier une aide à la production comblant l'écart entre le prix mondial et le prix indicatif.

Favorable dans un premier temps aux importations, en provenance pour l'essentiel des Etats-Unis, ce régime de "deficiency payment" a, par la suite, favorisé une très forte croissance de la production européenne (surtout colza et tournesol) qui ne s'est arrêtée que depuis 1986, date de la mise en place d'un mécanisme de quantités maximales garanties (QMG), sévère en oléagineux³.

La montée de l'auto-provisionnement européen, en contribuant à réduire la part de marché des Etats-Unis⁴ est à l'origine de leur plainte au GATT

¹ Règlement CE n° 3766/91 (J.O. du 24/12/91) et n° 615/92 (J.O. du 12/3/92).

² Un document plus complet est disponible auprès des auteurs (Hassan, Ossard, 1993).

³ Alors que pour les céréales, la baisse de prix appliquée en cas de dépassement de la QMG est plafonnée à 3 % du prix du blé panifiable, pour les oléagineux cette baisse est proportionnelle au dépassement (coefficient égal à 0.5). Ce mécanisme a ainsi conduit, pour le tournesol, à une baisse de prix de près de 20 % entre 1990 et 1991.

⁴ Les exportations nord-américaines de graines de soja, passées de 2 à 12 millions de tonnes entre 1962 et 1980, se situent actuellement aux environs de 6 millions de tonnes; la concurrence de l'Amérique Latine explique aussi, pour partie, cette évolution.

de 1988 et de la constitution d'un premier groupe d'experts dont les conclusions, défavorables à la CE, incitaient celle-ci à prendre des mesures correctives⁵. Cette situation permet de comprendre pourquoi la CE a décidé de réformer l'OCM des oléagineux dès 1991, sans attendre la réforme globale de la PAC.

Dans la nouvelle OCM (campagne de production 91/92), la prime à la trituration est supprimée, ainsi que tout soutien aux prix qui deviennent ceux du marché mondial. Cette mesure de dérégulation s'accompagne de l'institution d'une aide à l'hectare, calculée de manière à procurer, pour un rendement moyen fixé, un chiffre d'affaires égal à celui d'un hectare de céréales vendues au prix d'intervention⁶.

2. EFFETS DE LA REFORME DE 1991

L'étude des effets à court terme de la réforme de 1991 sur l'offre d'oléagineux dans la CE est menée en privilégiant la variation de superficie de tournesol en France entre les deux campagnes de production 1991 et 1992. La superficie est en effet observable avant les rendements et, surtout, peut être interprétée comme l'effet d'un choix, alors que les rendements proviennent aussi d'aléas qui rendent leur analyse plus délicate⁷.

Globalement, l'offre française est stable entre 1991 et 1992, ce qui résulte d'une baisse de 6 % de la surface, et d'un accroissement du rendement. Cette variation de superficie en France provient bien entendu d'un grand nombre de décisions individuelles que l'on étudie à l'aide d'un modèle.

2.1. Un modèle

Faute de place, nous n'explicitons pas ce modèle (voir Hassan, Ossard, 1993), dérivé du modèle de base de la théorie micro-économique, que nous adaptons à la décision étudiée : l'allocation d'un facteur, la terre, à deux produits, le tournesol et une grande culture alternative, le blé tendre, dont les rendements sont supposés homothétiques. Soulignons simplement une autre hypothèse : compte tenu des contraintes agronomiques et économiques et du risque lié aux aléas, l'exploitation agricole ne peut décider de modifier radicalement son assolement. La décision d'allocation ne porte donc que sur une partie de la superficie et non sur sa totalité.

⁵ Groupe désigné par l'expression "panel soja" dans le jargon du GATT; voir notamment Guyomard, Léon, Mahé (1992) et Friedeberg (1992).

⁶ Contrairement à ce qui est dit dans certains commentaires, ce nouveau mécanisme n'est pas identique à celui qui fut mis en place pour les céréales quelques mois plus tard, en mai 1992. Il y a, entre autres, deux différences essentielles : d'une part une absence de tout prix minimum garanti dans l'OCM oléagineux ; d'autre part, un calcul de l'aide à l'hectare qui ne vise pas à compenser la perte de revenu pour la même culture dans le temps, mais qui doit assurer la parité de recettes entre cultures différentes.

⁷ Pour une étude plus générale, voir Carles et alii (1993) et Barkaoui et alii (1993).

Nous obtenons la solution suivante :

1) dès que le rendement du blé est inférieur à un certain niveau (ou rendement pivot), la superficie de tournesol augmente du maximum autorisé par la contrainte d'assolement et de risque et la surface en blé diminue d'autant ;

2) inversement, quand le rendement de blé est supérieur à ce rendement pivot, c'est la superficie en blé qui augmente et le tournesol qui diminue ;

3) si le rendement de blé est égal au rendement pivot, il est indifférent de modifier ou non la superficie en tournesol.

La réforme de l'OCM oléagineux de 1991-92 favorise donc les exploitations les moins performantes techniquement.

2.2. Analyse empirique ex ante

Le raisonnement précédent permet de mener une analyse empirique n'utilisant que des informations disponibles lors du choix de l'allocation des surfaces : rendements et prix anticipés. Connaissant les rendements par département en France, nous pouvons vérifier si les départements à faibles rendements en blé tendre ont augmenté leurs emblavements en tournesol et inversement. Les rendements sont jugés faibles lorsqu'ils sont inférieurs à la moyenne utilisée par le décideur public (46 quintaux à l'hectare).

Cette analyse est menée sur la population des départements ayant au moins dix mille hectares de tournesol en 1991 : on en compte 29 qui représentent 90 % de la production. On considère trois classes de variation de superficie : diminution en deçà de - 5 %, stabilité entre - 5 % et + 5 %, augmentation au-delà. Sur les 21 départements dont la superficie varie, c'est-à-dire qui appartiennent à l'une des deux classes extrêmes, 17 ont une variation de superficie en tournesol qui correspond aux prédictions du modèle et 4 seulement font apparaître une variation en sens inverse.

On peut, par ailleurs, supposer que si l'on relâchait certaines hypothèses du modèle, en particulier la non-aversion pour le risque, la variation relative de superficie d'oléagineux deviendrait une fonction décroissante du rendement du blé de l'année précédente. En d'autres termes, pour les producteurs à forts rendements, la diminution relative de la surface en tournesol ne serait plus constante (pour une même contrainte d'assolement et de risque) mais croissante avec le rendement.

C'est ce que nous testons sur ces données, en effectuant une régression linéaire. Nous obtenons :

$$y_i = -0.49x_i + 23.65 \quad (-2.24) \quad (1.73) \quad i = 1, \dots, 29$$

2.3. Etude empirique ex post

Si nous utilisons également des informations disponibles ex post (les prix et rendements de 1992), ce qui revient à supposer que les agents font des anticipations exactes, notre raisonnement indique que la variation de superficie en tournesol est une fonction décroissante d'un indice, noté z_i , mesurant l'évolution relative des deux produits bruts (blé et tournesol) entre 1991 et 1992, pour chaque département ($z_i = \text{PBT } 92_i / \text{PBB } 92_i / \text{PBT } 91_i / \text{PBB } 91_i$, $i = 1, \dots, 29$).

Si l'on régresse la variation de superficie sur cet indice, en choisissant la fonction la plus simple, $f(z_i)$ affine, on constate effectivement que quand le produit brut du tournesol comparé à celui du blé s'est amélioré en 92 par rapport à 91, la superficie en tournesol a augmenté et inversement. Nous obtenons:

$$y_i = -2.37 + 0.46 z_i \quad (-0.88) \quad (2.83) \quad i = 1, \dots, 29$$

Cela tient en particulier à l'évolution du produit brut par hectare de tournesol de 1991 à 1992 qui, sous la nouvelle OCM, a, en moyenne, augmenté de plus de 10 %. Cette évolution est due à l'effet de la QMG-oléagineux (prix du tournesol faible en 1991 par rapport aux années précédentes) et au

paiement compensatoire à l'hectare. Rappelons que cette aide dépend du prix du blé (avant la réforme de la PAC de mai 1992) et non pas du prix du tournesol. Elle représente plus de la moitié du produit brut en 1992 : 55.6 % en moyenne et jamais moins de 50 % pour chacun de ces 29 départements. Tout se passe donc comme si les exploitations agricoles avaient bien anticipé ces évolutions des deux produits bruts.

CONCLUSION

Les variations de superficies en tournesol découlant de la modification du régime de soutien sont donc explicables de deux manières : par une variable connue ex-post, l'évolution relative des produits bruts au cours des deux années qui encadrent la réforme et en se limitant à une information disponible ex-ante, par les rendements. La mesure est globalement neutre, mais avec des différenciations. En effet, l'aide compensatoire à l'hectare a encouragé les moins performants à augmenter leurs superficies en tournesol. Enfin, nous sommes amenés à émettre l'hypothèse que le mécanisme des QMG a été plus contraignant pour l'offre d'oléagineux que la nouvelle réglementation de l'OCM-91.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CARLES R.; MILLET G. (1993).- Les conséquences de la politique agricole commune sur les systèmes de production: les effets en grande culture. In *Actes et Communications*, n°10, 1993, pp. 15-46.

BARKAOUI A. ; BRUYAS P. ; BUTAULT J.P. ; ROUSSELLE J.M. (1993).- Evolution des systèmes de production en Lorraine. In *Actes et Communications*, n° 10, 1993, pp. 47-63.

FRIEDEBERG A.S.(1992).- *Once bitten, twice shy*. Unilever, Rotterdam, 1992.

GUYOMARD H. ; LEON Y. ; MAHE L.P. (1992).- La réforme de la PAC et les négociations du GATT : un pas nécessaire pour un compromis minimal ? In *Economie et Statistique*, n°254-255, mai-juin, pp.41-61.

HASSAN D. ; OSSARD H. (1993).- *Régulation communautaire du marché des oléagineux*. INRA-ESR Toulouse.

Sources Statistiques:

Eurostat - Agriculture. *Annuaire statistique*.

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. *Statistique agricole annuelle*. Données chiffrées.

Proléa. (1992).- Les oléagineux et les protéagineux dans la réforme de la PAC. *Supplément à Info-Proléa*, n°13, Sept. 1992.